



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**EXE10**

**AVENANT N° 3<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**MAIRIE DE LAMBESC**

6 Avenue de la république  
13410 LAMBESC

Tél. 04 42 17 00 50

SIRET : 211 300 504 00019

**B - Identification du titulaire du Contrat de Délégation de Service Public.**

**IFAC PACA**

23 Rue de la République  
13002 MARSEILLE

Mail : [ao-marseille@sg.ifac.asso.fr](mailto:ao-marseille@sg.ifac.asso.fr)

Tél : 04 91 36 54 98

SIRET : 332 737 394 00731

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

- **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**Contrat de DSP n° 2022-032 : Gestion de l'accueil collectif de mineurs extra et périscolaire**

- **Date de la notification du contrat de DSP : 21 décembre 2022**
- **Durée d'exécution du contrat de DSP : 5 ans l'exécution commence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2027**
- **Montant de la participation communale pour la durée de 5 ans :**
  - **Montant Total : 1 343 865.00 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Objet de l'avenant.****■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions issues de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Dans ce cadre, les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de mettre en place au moins un Relais Petite Enfance (RPE), conformément à l'article L.214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles.

La création du RPE répond à cette exigence légale, tout en favorisant la mutualisation des moyens humains et financiers entre les trois communes.

De ce fait, il est nécessaire d'étendre le champ de la convention de délégation de service public conclue entre la commune de Lambesc et l'IFAC, en y intégrant la création et la gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) à compter du 1er janvier 2026, pour une durée d'un an. Il pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction ou d'une révision selon les besoins du territoire.

Ce RPE, nommé provisoirement RPE intercommunal Lambesc – Saint-Cannat – Éguilles, a pour vocation d'assurer des missions d'accueil, d'information, d'animation et de soutien à destination :

- des assistants maternels agréés,
- des parents et futurs parents,
- et des professionnels de la petite enfance du territoire concerné.

Le RPE exercera ses missions sur le territoire des communes de Lambesc, Éguilles et Saint-Cannat, conformément à la convention de partenariat intercommunale établie entre ces collectivités.

La gestion opérationnelle du RPE est confiée en délégation de service à l'IFAC, dans le cadre d'un équivalent temps plein de 0,6 ETP.

L'IFAC assurera la mise en œuvre du RPE dans le cadre d'un poste équivalent à 0,6 ETP, comprenant :

- la coordination,
- l'accueil du public,
- l'organisation d'animations collectives,
- le suivi administratif et la communication auprès des partenaires.

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant total de la Tranche Ferme du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**Avenant n° 1 : sans incidence financière :****Avenant n° 2 :**

- Montant de l'avenant n° 2

Montant Année 1 : de septembre à décembre soit : - 6 218.00 €

Montant Années 2, 3, 4 et 5 : - 74 616.00 €

**Total : - 80 834.00 €**

**Montant total de la participation communale sur 5 ans, avenant 1 et 2 compris : 1 200 000 €**

**Avenant n° 3 :**

- **Montant de l'Avenant n° 3 : + 6 500.00 € pour l'année 2026**

Ce montant est réparti de la façon suivante :

- Eguilles pour 30% soit 1 950 €
- Saint-Cannat pour 23% soit 1 495 €
- Lambesc pour 47% soit 3 055€

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).****Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Lambesc, le

Signature

*(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20251210-DB\_2025\_125-DE